



UNCTAD High-level International Investment Agreements (IIA) Conference 2018

Mr. Frédéric Paruta

Counselor, Permanent Representation of France to UN at Geneva, France

La délégation française tient à titre préliminaire à saluer l'organisation de cette nouvelle conférence annuelle sur les accords internationaux d'investissement dans le cadre du World Investment Forum organisé par la CNUCED. Les précédentes éditions ont permis à cette délégation de présenter les engagements et efforts déployés par la France en vue de réformer la protection des investissements et le règlement des litiges investisseur-Etat dans le sens d'une meilleure prise en compte du droit à réguler de l'Etat, d'une part, et de procédures plus transparentes et légitimes de règlement des différends, d'autre part. La délégation française considère que ces objectifs de réforme contribuent à mieux prendre en compte le développement durable, élément central de la troisième phase de la feuille de route établie par la CNUCED.

La France a activement soutenu l'inclusion de chapitres consacrés au développement durable dans les accords de commerce et d'investissement négociés par l'Union européenne. Ces chapitres couvrent un champ vaste, regroupant à la fois les normes environnementales et les normes sociales, et reposent sur une série de principes cardinaux : protection du droit à réguler des Etats, promotion de niveaux élevés de protection de l'environnement et des travailleurs, non-abaissement des standards environnementaux et sociaux à des fins commerciales ou d'investissement et engagement à respecter les accords multilatéraux sur l'environnement et les conventions fondamentales de l'OIT. Les accords de commerce et d'investissement de l'UE prévoient par ailleurs des structures permettant d'impliquer la société civile à la mise en œuvre des dispositions relatives au développement durable et un mécanisme *ad hoc* de règlement des différends.

La France souhaite renforcer ces acquis pour créer un cadre commercial multilatéral plus équitable et durable et pleinement respectueux des normes sociales et environnementales. Le 25 octobre 2017, la France a publié un plan d'action dont le troisième axe vise à renforcer les dispositions relatives au développement durable dans les accords de

commerce et d'investissement (i) en les enrichissant de références aux guides sectoriels de l'OCDE (recommandations pour la conduite responsable des entreprises dans le secteur financier), (ii) en portant ce sujet dans les enceintes internationales (OMC, OCDE, G20), (iii) en rendant le chapitre développement durable contraignant au même titre que les autres chapitres de l'accord, (iv) en prenant en compte de manière transversale les enjeux de développement durable dans les autres chapitres des accords de commerce et d'investissement ou (v) en faisant de l'Accord de Paris sur le Climat une clause essentielle de ces accords.

La France s'assurera que les accords de commerce et d'investissement de l'UE intègrent pleinement les enjeux de lutte contre le changement climatique. La France veillera également à refléter ces objectifs dans les traités bilatéraux d'investissement qu'elle pourra à l'avenir négocier, sur la base d'un modèle révisé sur lequel travaillent actuellement les autorités françaises. **Ces propositions sont portées par la France avec la conviction qu'elles sont la meilleure manière de défendre des échanges et des investissements internationaux régulés et respectueux des normes sociales et environnementales.**